

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECISION PAR APPROBATION TACITE

ALLOCATION AU TITRE D'UN ESPIG EN FAVEUR DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Référence	Décision
BOD/2020/12-01	<p>Allocation d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation en faveur de la République centrafricaine</p> <p>Le Conseil d'administration, s'agissant de la requête soumise lors du troisième cycle de financement de 2020,</p> <ol style="list-style-type: none">1. note que les prérequis d'accès à l'allocation maximale par pays au titre d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation sont satisfaits, comme indiqué dans la requête ainsi que dans la synthèse et l'évaluation présentées dans le document BOD/2020/11 DOC 01 ;2. approuve un financement pour la mise en œuvre d'un ESPIG, à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du GPE, comme indiqué dans la

requête et comme résumé dans le tableau 1 de BOD/2020/12-01 2 (c), sous réserve

- a. de la disponibilité des fonds,
- b. de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles,
- c. des recommandations du GPC concernant le financement (tous les montants sont exprimés en USD) :

Tableau 1 - Synthèse de la requête et des recommandations d'allocation du GPC au titre d'un ESPIG

République centrafricaine		
a.	Allocation maximale par pays au titre d'un ESPIG	31 600 000
b.	Part fixe	31 600 000
c.	Part variable	Sans objet
d.	Allocation sollicitée (100 %)	31 600 000 ¹
e.	Allocation recommandée par le GPC	31 600 000
f.	Agent partenaire	Banque mondiale
g.	Commission de l'agent partenaire (% – montant)	1,75 % - 553 000
h.	Durée	4 ans et 2 mois
i.	Date de démarrage prévue	26 avril 2021
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex ante
k.	Source de financement	Fonds du GPE

3. demande au Secrétariat
 - a. de mentionner dans sa notification d'approbation de l'allocation d'un financement à la République centrafricaine les observations et les demandes de comptes rendus exposées à l'annexe A ;
 - b. de faire le point sur les questions soulevées à la rubrique « comptes rendus » à l'annexe A du rapport annuel sur l'état des financements, conformément à l'échéancier défini.

¹Dont 750 000 dollars au titre des frais nécessaires à l'agent partenaire pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

Annexe A – Observations du GPC et comptes rendus

République centrafricaine	
Observations	<p>Le Comité salue l'engagement du Gouvernement de la République centrafricaine (RCA) qui s'est attaché à hiérarchiser et est déterminé à régler les problèmes du secteur éducatif mis en évidence dans le PSE récemment approuvé (mai 2020), lequel est le fruit d'un processus inclusif et participatif ayant bénéficié de contributions de toutes les parties prenantes.</p> <p>Le Comité salue également la force et la pertinence du programme proposé, au vu du contexte national, et félicite le Gouvernement d'avoir pris l'initiative d'introduire la langue sango dans les petites classes du primaire, une opération pilote étant soutenue par le financement du GPE.</p> <p>En phase avec l'appui apporté par le programme aux stratégies nationales visant à promouvoir l'accès à une éducation de qualité des populations déplacées et vulnérables, en particulier des filles, le Comité souligne la nécessité de veiller à ce que les enfants les plus vulnérables bénéficient du programme, notamment de la construction de locaux scolaires.</p> <p>Le Comité recommande que l'exécution des activités de renforcement des capacités, notamment celles en lien avec la mise en œuvre du système national d'évaluation des acquis scolaires, soit surveillée de près par le gouvernement et plus généralement par le groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) pour veiller à leur pérennité.</p> <p>Le Comité recommande également que le gouvernement (et plus généralement le GLPE) considère comme prioritaire l'appui visant à assurer la désagrégation des données entre populations vulnérables (enfants réfugiés, déplacés, handicapés, et filles) et la diffusion de ces données.</p> <p>Le Comité invite le gouvernement et l'agent partenaire, en concertation avec le GLPE, à évaluer les risques et à proposer des mesures d'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19 sur le système éducatif, comme les éventuels retards de mise en œuvre des réformes clés.</p> <p>S'agissant des détournements de fonds et des cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels constatés pendant les précédents financements du GPE en République centrafricaine, le Comité note que l'agent partenaire a mis en place des politiques et procédures adéquates pour contrôler et réduire ces problèmes. Il est convaincu que la vigilance nécessaire est déployée et que toute récidive éventuelle sera immédiatement signalée au Secrétariat conformément auxdites politiques et procédures.</p>

<p>Comptes rendus</p>	<p><i>Gouvernement</i></p> <p>Compte tenu de l'instabilité de la situation sécuritaire et financière de la RCA, et d'un possible changement de gouvernement aux prochaines élections, le Comité demande au gouvernement de remettre un compte rendu annuel des dépenses d'éducation, précisant la proportion du budget national consacrée à l'enseignement primaire, dans le cadre du rapport de la revue sectorielle conjointe.</p> <p>Le Comité salue la conception de l'ESPIG qui est axée sur des interventions prioritaires et vise une mise en œuvre réaliste dans un contexte difficile. Afin de garantir la mise en œuvre des stratégies prioritaires et des réformes clés, le Comité demande à recevoir dans le cadre du rapport de mise en œuvre, en même temps que le rapport de la revue sectorielle conjointe, un compte rendu annuel portant sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. la stratégie et les initiatives prises en faveur de l'éducation des filles pour lutter contre la violence sexiste et le mariage précoce qui entravent l'accès des filles à l'école et leur poursuite d'étude, notamment les progrès réalisés au niveau des indicateurs correspondants ventilés par sexe ; ii. la mise en œuvre des réformes clés nécessaires pour améliorer le statut des enseignants communautaires dont la formation sera appuyée par le financement du GPE, et pour améliorer la nomination et le maintien en poste d'enseignants qualifiés dans les zones défavorisées qui sont ciblées par le financement du GPE, en particulier en milieu rural ; iii. les progrès accomplis du côté du développement du SIGE, ainsi que de la définition et du déploiement du système national d'évaluation des acquis scolaires.
-----------------------	--